

La Directrice de la Délégation Départementale

à

Délégation départementale de la Dordogne
Pôle Santé-Environnement

**La Directrice de la DREAL Nouvelle Aquitaine
Unité départementale de la Dordogne
Cité administrative
24 000 PERIGUEUX**

Affaire suivie par : Jean-François VAUDOISOT/Audrey ALLART
Tél. : 05 53 03 11 15 / 05 53 03 11 08
Mél. : ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr

Périgueux, le 08/03/2021

Objet : Avis N° 0005203368
Carrière de sable La Tour Blanche Cercles

Réf: Votre courriel du 2 mars 2021

Faisant suite à votre transmission citée en référence, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous la contribution à l'avis de l'autorité environnementale de l'ARS ainsi que l'avis à destination du service instructeur.

- Concernant la contribution à l'avis de l'autorité environnementale, le dossier est pertinent et proportionné aux enjeux du territoire et aux caractéristiques du projet.
- Concernant l'avis à destination du service instructeur, j'émet un avis favorable à ce dossier avec les réserves suivantes :
 - Les mesures destinées à limiter les nuisances sonores (page 192 de l'étude d'impact) seront mises en place.
 - Les niveaux sonores et les émergences seront régulièrement contrôlés de manière à vérifier l'efficacité des mesures et à les renforcer si nécessaire. Les points de contrôle actuels seront conservés et la fréquence des contrôles sera de 3 ans. Il a été noté que les activités auront lieu du lundi au vendredi entre 7h00 et 20h00.
 - Les mesures relatives à la limitation des envols de poussières seront adaptées aux évolutions sur la carrière et plus généralement aux conditions météorologiques. Il s'agira de veiller à la maîtrise des impacts engendrés et de leur maintien à un niveau aussi que faible que possible et en tout état de cause pas supérieur à celui des précédentes campagnes d'exploitation.
 - En cas de détection d'ambrosie (plante invasive dont le pollen est très allergisant) sur l'emprise du projet, celle-ci doit être systématiquement détruite par le pétitionnaire (en prenant certaine précaution comme le port de gants en cas d'arrachage) avant le démarrage de sa floraison en juillet.

**P/La Directrice de la Délégation Départementale,
L'ingénieur d'études sanitaires**



Jean-François VAUDOISOT